BUREAU DE LA CLE
DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

RÉUNION DU 10 OCTOBRE 2024

ORDRE DU JOUR

1. Validation du compte-rendu du bureau de la CLE du 29 août 2024

2. Présentation du Périmètre de protection d'espaces agricoles et naturels (PEAN) de Pornic Agglo Pays de Retz (Département 44)

3. Nouveau SAGE Estuaire de la Loire : Présentation du cahier des charges pour l'étude relative à l'amélioration de la connaissance des flux de nutriments (SYLOA)

4. Avis du bureau de la CLE (SYLOA)

- Dossier d'autorisation environnementale – Projet de conversion et extension de la station de traitement des eaux usées de Savenay

5. Questions diverses

- Point sur les échanges techniques concernant les modifications à venir sur le dispositif de protection des zones humides du nouveau SAGE

2. Présentation du Périmètre de protection d’espaces agricoles et naturels (PEAN) de Pornic Agglo Pays de Retz

Création du Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels périurbains (PEAN)

De Pornic agglo Pays de Retz

10 octobre 2024 – présentation CLE du SAGE Estuaire de la Loire

Loire Atlantique

Les PEAN en Loire Atlantique

Loire Atlantique

Trois PEAN crées et étendus depuis 2013

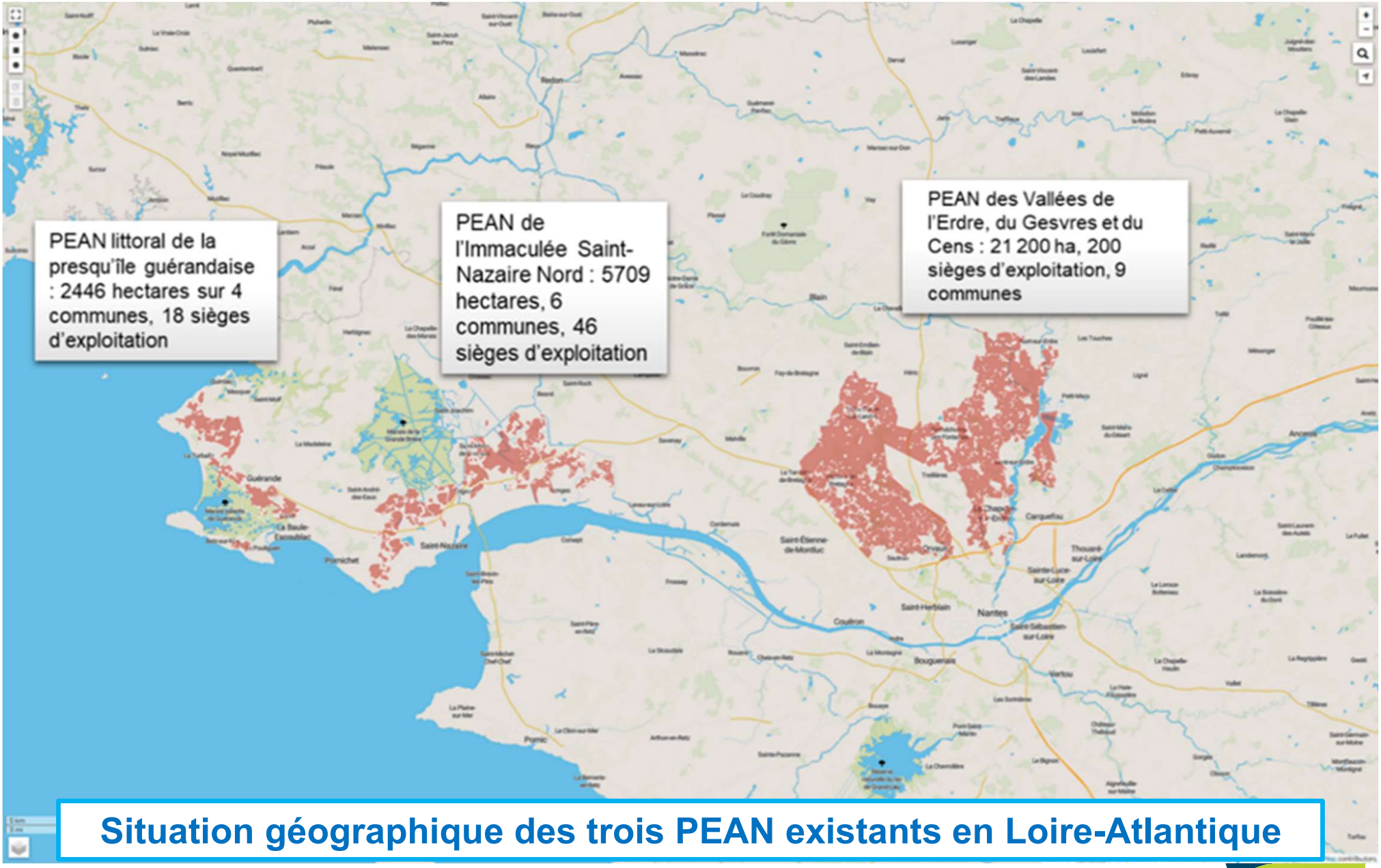

Situation géographique des trois PEAN existants en Loire-Atlantique

Le dispositif PEAN

Le PEAN : c’est quoi ?

Périmètres de protection des **E**spaces **A**gricoles et **N**aturels périurbains

Vise à maintenir et conforter l’agriculture, durablement et à préserver et mettre en valeur les espaces naturels dans un périmètre délimité

Une compétence confiée aux Départements par la loi relative au DTR

(Développement des Territoires Ruraux) de 2005

Le PEAN = un espace de travail qui rassemble les partenaires de l’action agricole et environnementale, pour faire se rejoindre les intérêts de la collectivité et des professionnels

L’animation du programme d’actions = la clé de la réussite

Loire Atlantique

Rappel de l'intérêt du PEAN

- **Agriculture / alimentation :**
  - Rapprochement producteurs/consommateurs : pérenniser voire installer des exploitants qui ont la garantie que leurs terrains resteront agricoles
  - Limiter les spéculations foncières et le coût du foncier : plus d'espoir que la terre devienne constructible. La terre à vocation agricole retrouve un prix d'accès bas et permet de faciliter l'accès au foncier pour des projets agricoles notamment
  - Remettre en culture des terres oubliées (reconquête de friches)

- **Environnement :**
  - Limiter la transformation en espaces de loisirs (cabanisation)
  - Potentiellement laisser la nature s'exprimer librement et ainsi développer des espaces boisés naturels complémentaires en termes de biodiversité et intéressant au regard du changement climatique

- **Renforcer les partenariats et l'ingénierie/l'animation sur les espaces non bâtis sur le territoire PEAN**

Définition d'un « PEAN »

Code de l'urbanisme : Article L113-15 à L113-28 et R 113-19 à R 113-29

1 Périmètre justifié à la parcelle

Un plan de délimitation

(qui ne comprend que du zonage A ou N)

justifié *notamment* par les bénéfices attendus sur l'agriculture, la forêt et l'environnement

Validé par une enquête publique

Accord des communes

Impossibilité définitive d'urbaniser (mais pas de construire en zone A / N suivant orientation du PLU / PLUI)

1 programme d'actions

Pour atteindre les objectifs fixés

Disponible au moment de l'enquête

Suivi par un comité de pilotage et mis en œuvre par l'ensemble des acteurs associés

Coordination assurée par un animateur

1 action foncière

Un droit de préemption spécifique PEAN exercé par la SAFER pour le compte du Département

Suivi des déclarations de vente opérée par la SAFER via une convention avec le Département

Loire Atlantique

Le PEAN de Pornic agglo Pays de Retz

Loire Atlantique

Carte d'identité du PEAN de Pornic agglo Pays de Retz

- **1 380 ha**
- 11 sièges d'exploitations
- **Grande diversité de productions** (**élevages** bovins-lait, bovins-viande, équins, volailles, culture et élevage associés, horticulture et maraîchage, fruits et céréales)

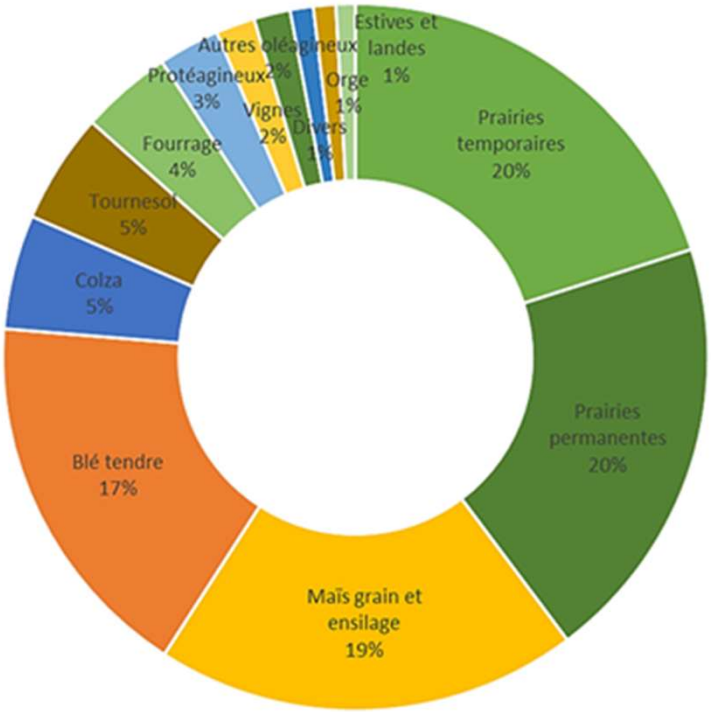

- Un territoire agricole sous pression aux portes de la ville :

- **pression foncière** du fait changement d'usage (spéculation foncière)
- **mitage des espaces** (cabanisation)

Pourquoi créer ce PEAN?

Des enjeux agricoles majeurs

- Assurer la préservation foncière (lisibilité à long terme, reconquête espaces agricoles délaissés)
- Contribuer au renouvellement des générations
- Conforter l'activité agricole (maintien, développement)

Des enjeux environnementaux à préserver

- Lutter contre **la cabanisation :** contribuer à la renaturation de terrains et à la préservation de la qualité de l'eau.
- Participer à l'amélioration de la connaissance, au confortement ou à la restauration de **boisements et du maillage bocager**,
- Inscrire une réflexion concertée sur le développement de **filières de valorisation du bois**.

Méthodologie définie pour le périmètre nouvellement créé

Un périmètre coconstruit justifié et pérenne

Un périmètre pérenne :

- Est créé avec enquête publique
- Ne peut inclure des terrains classés U ou AU au PLU
- Ne peut être créé qu'avec l'accord de la collectivité compétente en matière de PLU
- Ne peut être réduit sans décret interministériel mais possibilité de modifier le périmètre pour des projets d'infrastructures

Des critères définis pour co-construire le périmètre à partir des enjeux locaux

Critères réglementaires

- Uniquement les zones agricoles A et naturelles N durables à enjeux des PLU des communes
- Les sièges agricoles et leur parcellaire pour garantir un maintien à long terme
- Des anciens sièges agricoles à potentiel pour l'installation de nouveaux exploitants
- Les continuités écologiques et paysagères (TVB) sans outil de protection
- Les secteurs à enjeux agricoles et/ou environnementaux …

Loire Atlantique

Ce qui ne peut être retenu dans le périmètre

Critères règlementaires :

- les zones U
- les zones AU
- les maisons et hameaux
- les autres zones N
- les autres zones A
- les zones sur lesquelles il y a un doute sur leur urbanisation future

Loire Atlantique

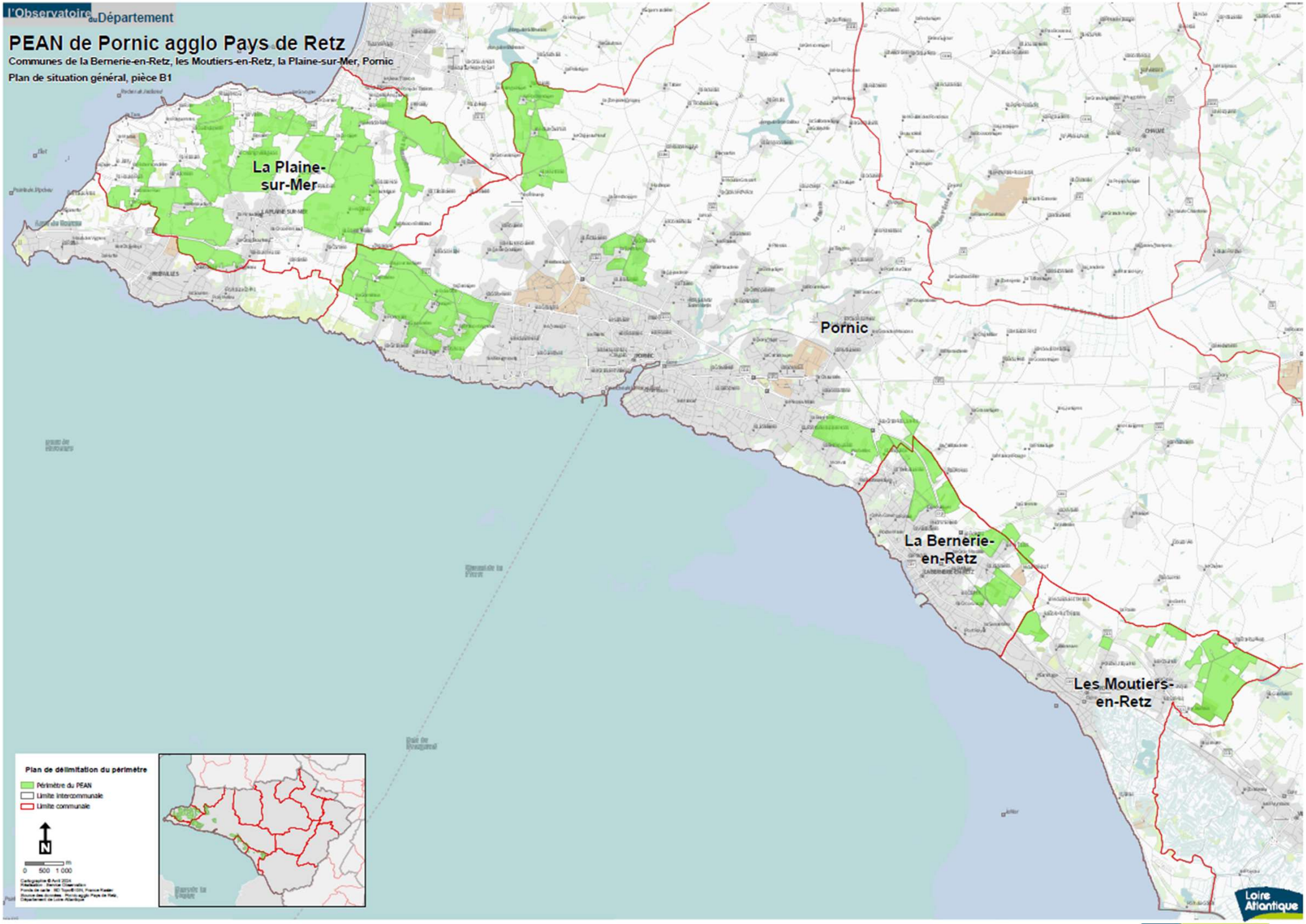
l'Observatoire du Département
PEAN de Pornic agglo Pays de Retz
Communes de la Bernerie-en-Retz, les Moutiers-en-Retz, la Plaine-sur-Mer, Pornic
Plan de situation général, pièce B1
La Plaine-sur-Mer
Pornic
La Bernerie-en-Retz
Les Moutiers-en-Retz
Plan de délimitation du périmètre
Périmètre du PEAN
Limite intercommunale
Limite communale
N
0 500 1 000 m
Loire Atlantique

Les surfaces du projet de création de PEAN

Surface totale PEAN : **1 380 ha** dont **1 093 ha** en zone A **(79%)**

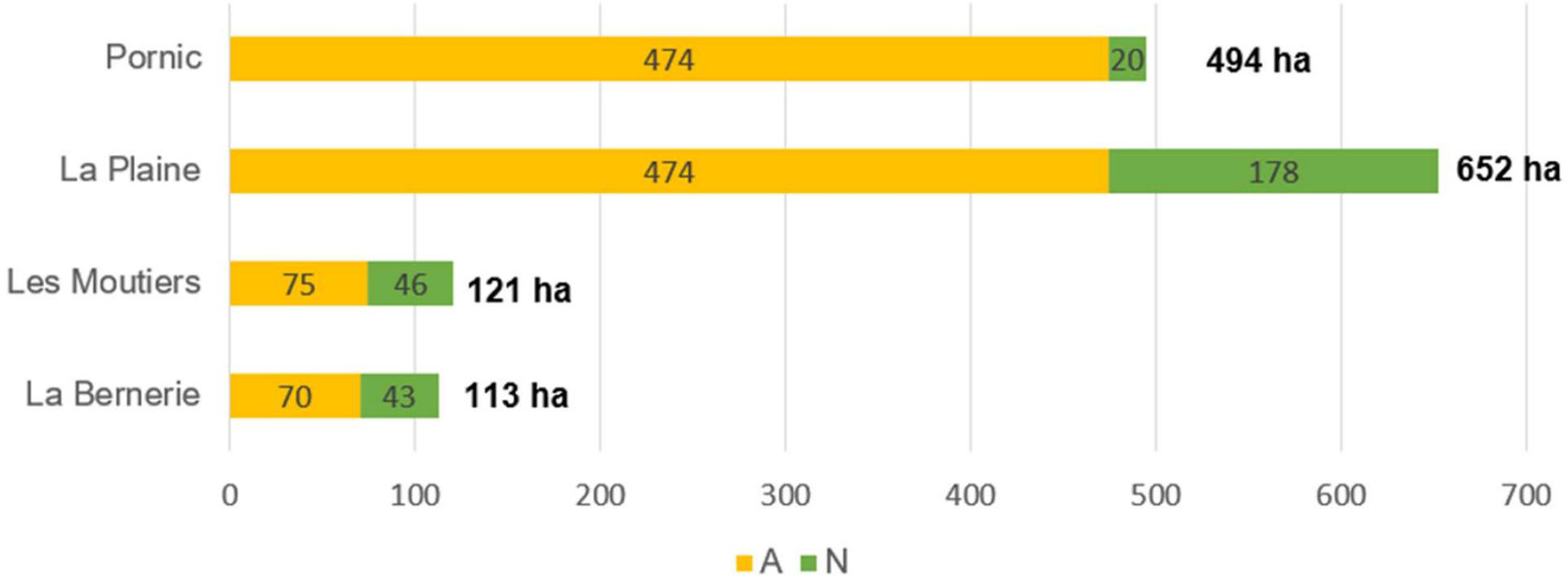

Légende : Zone Agricole (A), zone Naturelle (N)

11 sièges d'exploitations :

	Nombre de sièges	Type production
La Bernerie-en-Retz	0	
Les Moutiers-en-Retz	2	Maraichage + volailles / Vaches laitières
La Plaine-sur-Mer	5	Volailles / Equins / Maraichage
Pornic	4	Equins / Volailles / Ovin

SOUS-BASSINS VERSANTS DE RÉFÉRENCE DU SAGE

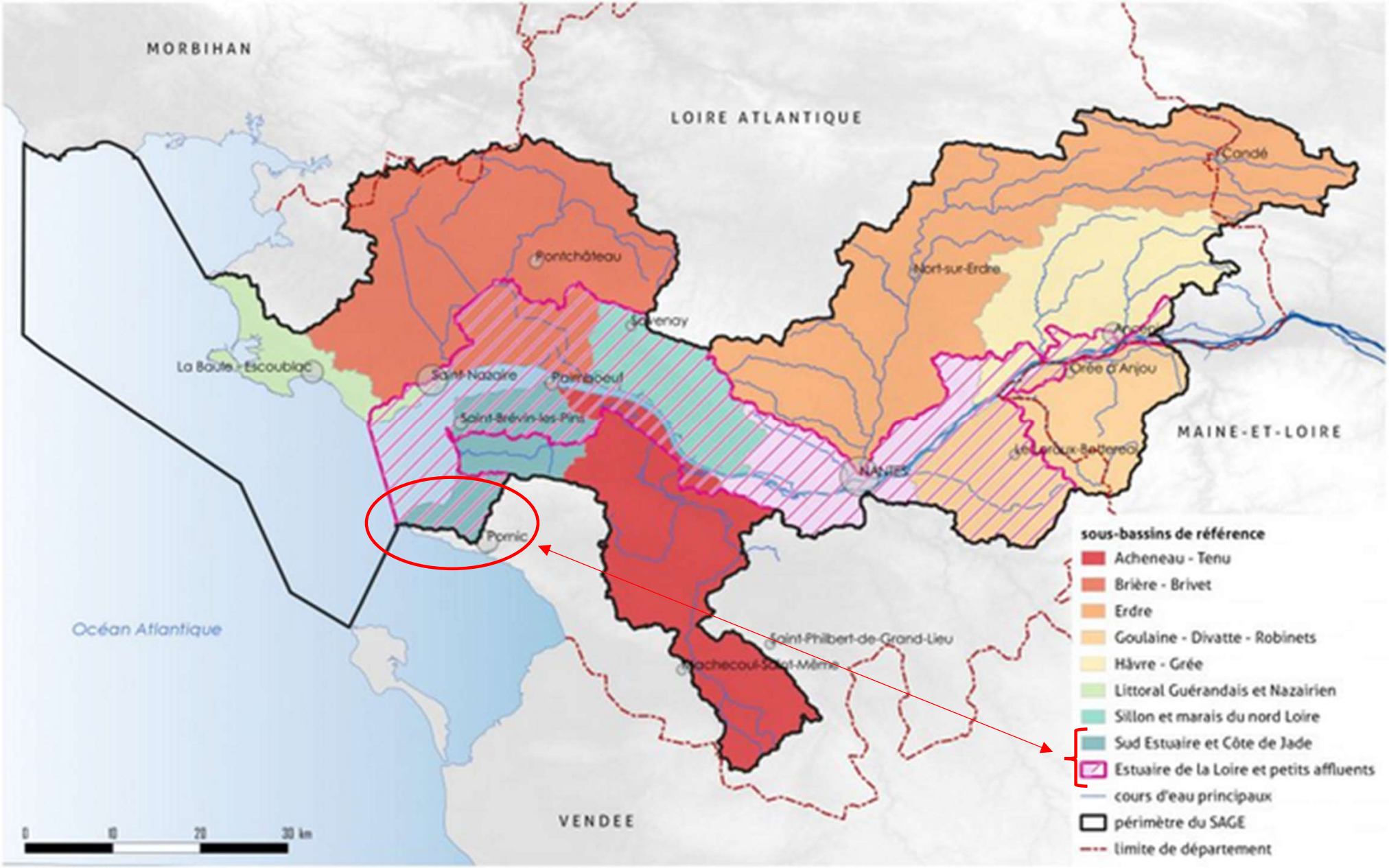

Source(s) : SYLOA, IGN
Conception et réalisation :SYLOA 2019

Sous bassins versants concernés par le PEAN

Un programme d’actions opérationnel

Non soumis à enquête publique

Réparti en quatre axes stratégiques, comportant 18 actions :

Axe 1 : Activer l'outil foncier pour préserver les espaces agricoles et naturels

Axe 2 : Garantir la fonction agricole du foncier

Axe 3 : Renforcer le rôle local (économique et social) et environnemental de l'activité agricole

Axe 4 : Mettre en œuvre la gouvernance du PEAN

Loire Atlantique

Procédure de création du PEAN

➔La mise en place de la création du PEAN est soumise à enquête publique ; le dossier comprend:

Le Projet de PEAN:

- Le plan de délimitation général et par commune
- La notice justificative de la création

➔Les avis et accords réglementairement requis:

L'accord des communes et de Pornic agglo Pays de Retz

L'avis de la Chambre d'agriculture

L'avis de l'instance chargée du SCOT

L'enquête publique relative à ce projet aura lieu du **14 octobre au 15 novembre 2024**. Puis, décision de l'assemblée départementale de création du PEAN de Pornic agglo Pays de Retz

Loire Atlantique

Merci de votre attention